

RALLYE V.T.T de CHOISEL le 11/10/2009 Organisé par le VELO CLUB de CHEVREUSE

Fiche de **PRE-INSCRIPTION** à retourner avec votre **RÈGLEMENT** avant le **06/10/2009**

NOM : PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Âge : Masculin Féminin Email : _____ @

Marche **5 €** MOINS DE 16 ANS **GRATUIT**

V.T.T Distances : **15 km** **30 km** **40 km** **50 km** **60 km**

MOINS DE 16 ANS **GRATUIT** Licencié Vélo : OUI **5 €** NON Licencié **7 €**
Ou 16 ans dans l'année

Club : Ville : N° du Club :

Signature : Signature : MOINS de 18 ANS ACCORD PARENTAL

Je m'engage à respecter le règlement indiqué ci-dessous. Le port du casque est conseillé

✉ **Bernard TEXIER 4, rue de la Tour 78460 CHEVREUSE Chèque à l'ordre : du V.C.C**

Règlement :

1. **Départ et arrivée :** Le départ et l'arrivée se font à la mairie de Choisel. Le Départ se fait à partir de 8 h. L'heure limite de retour est 14 h.
2. **Inscription :** Sur place le matin même de 8 h à 10 heures maxi où par préinscription (**en cas de préinscription si la personne ne se présente pas, elle ne sera pas remboursée**). Il vous sera remis une feuille de parcours. Les parcours sont balisés.
3. **Frais d'engagement :**
Vélos : 5 € pour toute personne ayant une licence vélo en cours de validité, 7 € pour toute personne sans licence Vélo et Gratuit pour les jeunes des moins de 16 ans où 16 ans dans l'année.
Marcheurs : 5 € - Gratuit pour les jeunes des moins de 16 ans où 16 ans dans l'année.
4. **Responsabilité :** Le Vélo Club de Chevreuse décline toutes responsabilités en cas de vol, perte d'objets personnels. Il ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents et défaillances consécutifs au mauvais état de santé du participant, de son matériel ou de son imprudence.
5. **Sécurité :** L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile (garanties générales de la Mutuelle du Mans) et se réserve le droit de stopper un concurrent en mauvaise condition apparente.
Les circuits n'étant pas fermés à la circulation, vous devez respecter le code de la route, la charte du Vététiste et du marcheur.
Les parcours sont fléchés en cas de manque de flèches l'organisateur ne pourra être reconnu comme responsable.
Pour les vététistes le port du casque et fortement conseillé, même presque indispensable.
6. **Ravitaillement :** (Gratuit). Ravitaillement au départ, sur les parcours et à l'arrivée.
7. **Environnement :** Les parcours empruntent le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse, ne pas jeter de papiers ou autre détritus, respecter les autres sports (marcheurs, cavaliers etc...)
8. **Généralités :** Ce n'est pas une course mais simplement une randonnée, vous permettant de vous détendre un dimanche matin avec la bonne humeur et le sourire en respectant l'ensemble du présent règlement.

Le Vélo Club de Chevreuse vous souhaite un Bon Parcours.